

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 360

présenté par
M. Goasguen-----
ARTICLE 66

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fermeture d'un établissement peut être économiquement mortelle.